

**Compte rendu de l'Assemblée Générale  
APMAC Nouvelle-Aquitaine tenue le 10 avril 2024**

A l'Agence de Limoges 43 rue Henri Giffard

**Membres du CA présents :** MM Henniquau Agnès (Présidente), Robert Vincent (Directeur), Redureau Denis (Vice-Président), Crespi Victor (Trésorier), Martinet Julie (Trésorière adjointe), Rouyer Jérôme (Délégué du personnel de Saintes), Chupin Julie, Barre Sylvie, Traoré Mickaël, Balutet Laurent, Prost Daniel, Taillebourg Guillaume, Roblès Alain (Délégué du personnel de Limoges), Nathalie Leuret (Sous Directrice du Service Culturel de la Région Nouvelle Aquitaine), Lescure Fabrice (Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute Vienne), Brignon Christian (Secrétaire de séance)

**Membres du CA présents en visio-conférence :** MM Saint-Pol Frédéric (Trésorier adjoint), Gauthier Elise, De Oliveira Julie, Mac Mahon Paul.

**Membres du CA excusés :** MM Mabilille Laurent, Briand Josiane, Sola Margarita (Région Nouvelle Aquitaine)

**Commissaire aux comptes :** M. Stéphane Grandet (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés)

**Membres du personnel de l'APMAC présents (hors CA) :** MM Doucet Simon et Thierry d'Argenlieu Frédéric (organisation et réception), Servais Katia (gestion vote électronique).

**Adhérents représentés :** 30 (dont 6 ayant donné une procuration)

**Adhérents excusés :** 6

**Nombre de voix décisionnelles :** 30

Ordre du jour :

1. Rapport moral de la Présidente (vote)
2. Bilan d'activités de l'année 2023
3. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes.
4. Résultat de l'exercice 2023
  - *Conventions réglementées (vote)*
  - *Affectation du résultat (vote)*
  - *Projets d'activités 2024*
5. Présentation du budget prévisionnel 2024
6. Modification des articles 7 et 8 des statuts (vote)
7. Questions diverses
8. Vote de confiance
9. Élection du nouveau Conseil d'Administration et du bureau

**Début de séance :** 16 h

La Présidente ouvre la séance, elle est particulièrement heureuse d'accueillir les participants présents dans les nouveaux locaux de l'Agence de Limoges ainsi que ceux qui se sont connectés en visioconférence. Elle s'assure que chacun d'eux a bien reçu l'ordre du jour avec leur convocation. Elle précise que, pour le renouvellement du CA, elle a reçu une candidature et deux démissions, mais qu'elle n'a reçu aucune question diverse.

**1. Rapport moral de la Présidente (Document présent dans le Rapport d'activités 2023 adressé à chaque adhérent avec la convocation AG 2024)**

La Présidente commence par l'achat des nouveaux locaux où se déroule cette AG. Elle en explique les raisons et la mise à disposition à **quatre organisations locales\*\*** en formant le vœu que ce lieu devienne un pôle d'échanges culturels.

Elle revient ensuite sur les chiffres de l'année écoulée : le nombre de 454 adhérents, l'accompagnement de 1300 manifestations et l'accueil de 94 stagiaires dans les diverses formations.

Plusieurs éléments clés sont ensuite évoqués : l'obtention du label de prestataire du spectacle vivant, la politique d'investissement pour le renouvellement du matériel, l'animation du Réseau **RéNart\*** qui regroupe désormais 140 responsables techniques sur toute la Nouvelle Aquitaine et enfin la reconnaissance de l'expertise de l'APMAC au niveau régional par les adhérents, les Institutions, les financeurs et la **DRAC\*** qui fait appel à elle pour lui confier des missions. Elle évoque ensuite son modèle économique fragile du fait que son budget dépend pour 40% des subventions, mais elle reste confiante dans l'avenir. Elle tient à exprimer sa gratitude envers les institutions (La Région Nouvelle Aquitaine, la Ville de Saintes, les Départements de la Haute Vienne et de la Charente Maritime), les membres du CA qui lui ont fait confiance et enfin tous les salariés des deux agences qui ont œuvré avec énergie et passion.

Elle explique enfin qu'après 8 années de Présidence elle quitte son poste mais reste encore un an au CA jusqu'à la fin de son mandat en 2025. C'est avec une certaine émotion qu'elle transmet le flambeau et qu'elle tient tout particulièrement à remercier le Directeur avec qui elle a formé une équipe solide, en sachant qu'elle a toujours pu compter sur ses compétences, son souci du travail bien fait et son engagement total pour la cause de l'APMAC.

**2. Bilan d'activités de l'année 2023 (Voir document joint - Rapport d'activités 2023\*)**

En préambule et comme chaque année, le Directeur tient à rappeler les objectifs de l'APMAC :

- Répondre aux demandes des adhérents,
- Assurer la bonne gestion et la maintenance du Parc de Matériel sur les deux agences,
- Etablir un inventaire des lieux scéniques de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Proposer des formations aux élus, aux bénévoles et aux professionnels.

Ils sont mis en accord avec les axes de développement du Projet Associatif :

- Place et rôle des adhérents,
- Gouvernance partagée,
- Développement territorial,
- Lieux dédiés aux activités,
- Responsabilité sociale et environnementale.

Sont abordés ensuite chacun des points suivants :

**Place et rôle des adhérents :** Leur nombre est en hausse de 15% par rapport à 2022, soit un total de 454 (92 collectivités territoriales, 16 établissements scolaires et 346 structures de droit public ou privé).

Même si le nombre est plus important sur Saintes, la progression sur Limoges est conséquente et se poursuit.

**Conseil d'administration :** Il a été renouvelé en 2023 avec la venue de 5 nouveaux membres et a participé à 4 réunions et mis en place 2 commissions thématiques (gouvernance et valorisation du bénévolat).

**Inventaire des lieux scéniques :** Il s'étend désormais sur les 12 départements avec 779 sites recensés et sollicite la collaboration de plusieurs organismes départementaux\*\* et le concours de techniciens formés et habilités pour effectuer cet inventaire et les mises à jour des sites.

**Conseils en aménagement de salle et maîtrise d'ouvrage :** Un secteur très actif avec 2 dossiers terminés, 18 en cours, 4 nouveaux et 7 en attente de formalisation. Beaucoup de participation aux activités annexes menées par **les organismes régionaux\*\*\***.

**Le Réseau RéNart\* :** Il poursuit son développement et compte désormais 142 contributeurs. 5 réunions locales ont été organisées et une séance plénière à Pau qui a permis d'accueillir Jean Jacques Monier, Président de REDITEC\* ainsi que Nathalie Leuret, Sous Directrice du Service Culturel de la Région Nouvelle Aquitaine) présente aujourd'hui.

**Formations :** La formation longue et certifiante en alternance niveau Bac réalisée en partenariat avec le GRIM-EDIF/Lyon accueille 9 stagiaires depuis le 25/09/2023 et elle s'achèvera le 30/05/2025.

La première session de formation dans le cadre du marché CNFPT\* a pu avoir lieu, 17 formations courtes ont pu accueillir 80 stagiaires (42 jours soit 285 heures) avec la collaboration d'ARKALYA\* pour les formations EOS\*. La participation à 4 salons orientation/formation (La Rochelle, Poitiers, Angoulême et Bordeaux) a permis des prises de contact avec les étudiants.

De nombreuses actions et participations d'APMAC Formation aux événements liés à la culture et à la formation en nouvelle Aquitaine ont été concrétisées : son adhésion à la FOFC\* et sa participation au comité de pilotage pour le CRFC\* et au COPIL\* de la DDETS\*. 2023 a été une année très riche qui a généré un chiffre d'affaires de plus de 97k€ en progression de 39% par rapport à 2022.

**Parcs de matériel Saintes et Limoges :** C'est une année exceptionnelle marquée par le déménagement de l'Agence de Limoges, l'obtention du label de prestataire de service du spectacle vivant permettant d'employer des techniciens sous le régime de l'intermittence du spectacle, la réception des nouveaux équipements liés à la fin du plan pluriannuel d'investissement représentant un montant de 640k€. Beaucoup d'activités annexes pour le personnel en plus des 1338 sorties de matériel (en hausse de plus de 12% sur les deux agences) et 2923 heures de prestations techniques. Le conseil technique dispensé par le personnel des deux agences auprès des adhérents représente 937h.

**Plateau :** Il a accueilli 28 projets durant 116 jours (formations, artistes en résidence, enregistrements et vidéos). Il mobilise les membres du personnel de l'atelier qui interviennent dans l'installation et le démontage, la mise en place de matériels spécifiques demandés. Cette nouvelle activité leur permet ainsi d'acquérir des compétences dans la gestion et l'accueil des équipes artistiques et dans la gestion d'un lieu.

**Responsabilité sociale et environnementale :** L'acquisition de deux véhicules électriques, le choix d'un fournisseur garantissant une production 100% renouvelable pour Limoges et pour le Plateau ainsi que le lancement d'une étude pour refaire la couverture du bâtiment de Limoges à l'aide de panneaux solaires contribuent à la mise en pratique de cet axe essentiel du Projet Associatif.

**Communication :** 3 lettres d'information, 16 envois en nombre, 339 publications sur les réseaux sociaux et le site internet est très consulté puisqu'il enregistre, à ce jour, plus de 137 000 visites.

**Gestion du personnel :** Les départs de Yannick Moine et Stéphanie Bourrinet ont été actés avec rupture conventionnelle. Cécile Boutteau a été recrutée sur un poste d'assistante administrative et comptable sur Saintes et Frédéric Thierry d'Argenlieu a signé un CDI\* sur le poste de Régisseur principal sur Limoges. 5 salariés ont bénéficié de 120h de formation.

### **3. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes (Document de M. Grandet mis en pièce jointe)**

#### **Résultats de l'exercice 2023**

M. Stéphane Grandet dresse le bilan financier et commente à l'aide d'un diaporama les divers chapitres de l'exercice 2023.

Pour les produits, il constate une hausse de 10% liée à une activité plus forte que l'an passé donnant un total de 1180k€ avec le maintien des subventions 491k€, l'augmentation des cotisations 26k€, le montant en hausse des prestations de service 476k€ et de la quote-part des subventions d'investissement 116k€. *(Le détail de chacun de ces chapitres est consultable sur le document joint).*

Pour les charges, même constatation d'une hausse de 12% pour un total de 1198k€ réparti entre les charges de fonctionnement 281k€, les impôts et taxes 21k€, les charges de personnel 706k€, les amortissements 149k€ et les provisions de 25k€. *(Le détail de chacun de ces chapitres est consultable sur le document joint).*

Le bilan est en nette évolution puisqu'il passe de 1188k€ à 2090k€ avec une hausse conséquente des immobilisations due au financement de l'acquisition des nouveaux bâtiments de Limoges. Le montant des fonds propres reste conséquent même s'il a légèrement baissé par rapport à 2023 en passant à 110k€.

Le résultat de l'exercice 2023 affiche un déficit global de **17494€** et il est dû en grande partie à une augmentation de 13,5% des charges de personnel.

#### **Il dresse ensuite son rapport sur les comptes annuels :**

Les travaux qu'il a effectués lui permettent de certifier que les comptes 2023 de l'APMAC sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Au cours de cette année 2023, aucune convention règlementée n'a été conclue.**

La Présidente soumet la présentation des comptes effectuée par M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes au vote de l'Assemblée Générale.

**La présentation des comptes 2023 de l'APMAC par M. Stéphane Grandet affichant un solde négatif de 17494€ est adoptée à l'unanimité.**

### **4. Affectation du résultat (vote)**

La Présidente propose que le solde négatif de 17494€ soit affecté au report à nouveau du budget 2024 et soumet cette décision au vote de l'Assemblée Générale.

**L'affectation du résultat négatif de 17494k€ au report à nouveau du budget 2024 est adoptée par 29 voix et une abstention.**

**5. Projet d'activités 2024 (Document présent dans le Rapport d'activités 2023\*)**

Le Directeur reprend point par point le document projeté :

**Fin du déménagement de l'agence** dans les nouveaux locaux au 43 rue Henri Giffard.

Les ambitions fortes :

- Renforcement des missions de l'agence.
- Développement des partenariats avec les acteurs du territoire.
- Initiation aux nouvelles pratiques dans la gestion des matériels scéniques et des décors.
- Création des opportunités de développement par le partage des compétences.

**L'implication dans la transition écologique mobilisant l'expertise de l'APMAC et ses réseaux**

:

- Collecte des données de terrain sur les besoins en matériel LED mobilisant le RénART\*.
- Analyse et évaluation des coûts de la transition LED à l'échelle de la Région.
- Animation de la réflexion et initiation d'une feuille de route nationale transition LED avec nos partenaires (REDITEC\*, RénART\*, BIS 2024\*, Région Nouvelle-Aquitaine, DRAC\*, DGCA\*)
- Poursuite de la sensibilisation aux technologies douces avec l'utilisation des remorques vélos pour sonoriser des petits événements.
- Fin des acquisitions planifiées par le PPI\* et déploiement des matériels en direction des adhérents.

**Le prêt de matériel et les prestations :**

L'année 2024 s'annonce sur les mêmes bases que l'année 2023, avec une forte demande sur la période estivale avec un « effet J.O. » encore inconnu.

Développement des demandes de prestations escompté sur l'agence de Limoges.

**Le réseau RéNart\*:**

La Régia\*, plateforme numérique d'échanges et de collaborations, continue à se développer.

L'animation de 5 réunions locales est programmée et la tenue d'une plénière est prévue à l'automne.

**La formation :**

Poursuite de la formation certifiante « Technicien du spectacle vivant et de l'événementiel » jusqu'en juin 2025.

Renforcement de l'offre de formations courtes.

Renouvellement de la certification Qualiopi\*.

**Le Personnel:**

Élections des délégués du personnel.

Arrivée de Cécile Boutteau, début janvier sur le poste d'assistante administrative.

Poursuite des recrutements pour compléter l'équipe technique de Limoges.

Plan de formation ambitieux pour la montée en compétence des salariés des agences.

**6. Présentation du budget prévisionnel 2024 (document mis en pièce jointe)**

Le Trésorier présente le budget prévisionnel qui avait été rédigé et voté en CA le 5 octobre 2023 mais qui, du fait de son trop grand décalage avec les modifications intervenues en début d'année a été corrigé en réunion du bureau le 5 mars 2024 et adopté

par le CA le 7 mars 2024 à la majorité de 13 voix, 3 abstentions et une voix contre. La première version (5 octobre 2023) était à l'équilibre, la seconde (budget corrigé en mars 2024) présente un déficit de -15,5k€.

Le Trésorier explique les modifications à l'aide d'un document où sont mis en parallèle ces deux versions.

Le montant total des charges après valorisation des locaux de Saintes est de 1340k€ réparti ainsi : Charges externes : 234 k€, Salaires : 721k€, Dotations et amortissements 196k€, Charges exceptionnelles correspondant aux remboursements des emprunts 41k€. Les hausses les plus significatives sont liées aux salaires (développement des prestations et confirmation d'un second technicien d'atelier sur Limoges) et à l'achat des locaux de Limoges.

Le montant total des produits après valorisation des locaux de Saintes est de 1324k€ réparti ainsi : Forte hausse du chiffre d'affaire : 574k€ avec l'augmentation des tarifs de 8% depuis le 1<sup>er</sup> janvier et le développement des prestations, baisse de subvention de 1% de la Région Nouvelle Aquitaine et de 10% pour le Département Charente Maritime : 469,5k€ Quote-part subvention d'investissement 126k€.

La Présidente prend la parole pour expliquer que, si la baisse de 1% de la Région était actée dès la fin de l'année 2023, celle de 10% du Département de Charente Maritime n'a été connue qu'en février 2024 d'où le décalage cité plus haut. Le choix d'afficher un budget prévisionnel en déficit réside dans le fait que pour la période estivale, il est nécessaire de compléter l'équipe de Saintes d'un CDD\* de 6 mois sous peine de ne pas assurer un service de qualité et même de devoir refuser des prestations à nos adhérents. Avant de prendre cette décision au niveau du bureau en mars 2024, le CSE\* de l'APMAC avait été consultée à ce sujet et c'est en toute connaissance de cause que cette décision a été proposée et votée.

**Une commission sera mise en place pour initier une réflexion, envisager des actions à mener et éventuellement trouver d'autres financements. La Présidente clôt les débats en invitant les volontaires à y participer.**

## **7. Modification des articles 7 et 8 des statuts (document joint avec rectifications)**

La Présidente revient sur le travail de la commission gouvernance qui s'est réunie à 4 reprises et qui a proposé une modification des articles 7 et 8 des statuts afin de permettre une meilleure transmission des postes au sein du CA et du bureau.

### **A/ Proposition nouvel Article 7 - Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale est administrée par un Conseil composé de 18 membres maximum élus pour trois ans par l'Assemblée Générale (sauf en cas de vote de confiance négatif de l'Assemblée Générale). ***Aux membres élus viennent s'ajouter*** les membres de droits, le Directeur et les représentants du personnel.

Le renouvellement des membres élus se fait chaque année, lors de l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles, même en cas de dissolution du CA.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du (de la) Président(e) ou sur demande de la moitié de ses membres élus. Les membres ne pouvant être présents lors des réunions du Conseil d'Administration peuvent donner une procuration pour être représentés.

*En cas de vacance ou de démission en cours de mandat de l'un des membres élus, la structure adhérente qu'il représentait doit nommer une nouvelle personne pour siéger à sa place.*

#### **B/ Proposition nouvel Article 8 - Bureau**

Parmi ses membres élus, le Conseil élit chaque année à l'issue de l'AG ou dans le mois qui la suit, au scrutin à majorité simple des présents ou représentés, ***un bureau obligatoirement composé de six membres :***

- Un(e) Président(e),
- Un(e) Vice-Président(e),
- Un(e) Secrétaire Général(e),
- ***Un(e) Secrétaire Adjoint(e)***,
- Un(e) Trésorier(ère),
- ***Un(e) Trésorier(ère) Adjoint(e)***

Le Bureau élu exécute les décisions du CA et prend toutes les initiatives dans ce cadre. Il se réunit sur convocation du (de la) Président(e). Il rend compte au CA de ses actions et décisions.

**Ces modifications des articles 7 et 8 des statuts de l'APMAC sont soumises au vote de l'assemblée et adoptées à l'unanimité.**

#### **8. Questions diverses**

La Présidente n'a pas reçu de questions diverses.

#### **9. Vote de confiance**

La Présidente rappelle l'historique de ce point mis à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale et de son importance pour l'ensemble des membres du CA ayant œuvré cette année. Elle sollicite donc le vote de confiance de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'année écoulée.

**Le vote de confiance est accordé à l'unanimité**

#### **10. Election du nouveau Conseil d'Administration**

La Présidente confirme le départ d'Edwige Baillergeau et la décision de Laurent Mabillet de se retirer.

Les membres sortants : Mickaël Traoré et Guillaume Taillebourg acceptent de se représenter et elle a reçu, par courrier, la candidature : M. Patrick Dassier (*Atelier la Mascarade de Couzeix*).

La Présidente demande à Patrick Dassier de présenter son Association avant de procéder à son élection ainsi qu'au renouvellement du mandat des deux membres sortants :

M. Mickaël Traoré (*Fédération Hiero de Limoges*)

M. Guillaume Taillebourg (*Festival des Francophonies en Limousin-Des écritures à la scène*)

**Le vote à main levée est adopté et les 3 candidats sont élus à l'unanimité.**

**Le nouveau CA issu de cette AG du 10 avril 2024 se compose donc des 17 membres élus suivants :**

Balutet Laurent (*Théâtre de l'Union de Limoges*)  
Barre Sylvie (*Gallia Théâtre de Saintes*)  
Briand Josiane (*Mairie de Bussac sur Charente*)  
Brignon Christian (*Les Lapidiales de Port d'Envaux*)  
Chupin Julie (*IF Irresistible Fraternité de Limoges*)  
Crespi Victor (*Cristal Production de La Rochelle*)  
Dassier Patrick (*Atelier La Mascarade de Couzeix*)  
De Oliveira Julie (*Compagnie Abat-jour de Saint Agnant*)  
Gautier Elise (*One Again Production de Saintes*)  
Henniquau Agnès (*Compagnie Révolante de Chermignac*)  
Mc Mahon Paul (*Dans l'œil du Silo de Saintes*)  
Martinet Julie (*Compagnie de la Pierre Blanche de Pont l'Abbé d'Arnoult*)  
Prost Daniel (*Théâtre en chantier de Saintes*)  
Redureau Denis (*Coyote Minute de Saintes*)  
Taillebourg Guillaume (*Festival des Francophonies en Limousin*)  
Saint-Pol Frédéric (*Abbaye aux Dames de Saintes*)  
Traoré Mickaël (*Fédération Hiero de Limoges*)

**A ces 17 membres élus s'ajoutent 2 Délégués du CSE\*:**

**Membres du personnel de Saintes : Rouyer Jérôme et Colleoni Anne (suppléante)**

**Membres du personnel de Limoges : Robles Alain**

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et, l'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance puis invite les personnes présentes au verre de l'amitié. Les membres du CA sont conviés à se réunir pour tenir le premier CA afin d'élire le nouveau bureau.

La Présidente  
Agnès Henniquau

Le secrétaire  
Christian Brignon

**Compte rendu de l'Assemblée Générale  
APMAC Nouvelle-Aquitaine tenue le 10 avril 2024**

A l'Agence de Limoges 43 rue Henri Giffard

**\*\*\*Les Organismes partenaires pour l'inventaire des lieux scéniques** : l'Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine (l'A.), l'Office Artistique Région Nouvelle Aquitaine (l'OARA), l'Agence culturelle de la Gironde (l'iddac), l'Agence Culturelle Départementale Dordogne Périgord, le CDA Rochefort Océan, l'Institut Culturel Basque(eke-icb), le CDA Royan Atlantique et la CDC de Blaye.

**\*\* Les quatre Associations** accueillies dans les locaux 43, RUE Henri Giffard :

- **Beaub Fm**, une radio associative qui a vu le jour à Limoges en 1987.
- **Les Francophonies - Des écritures à la scène**, un festival de théâtre, danse, musique et autres arts sur le thème de la francophonie dans le monde, fondé en 1984 qui a lieu en Limousin et principalement à Limoges.
- **Le Théâtre de l'Union Centre Dramatique du Limousin** appartient à un réseau constitué partout en France, autour de metteurs en scène et de poètes auxquels l'État a confié la mission de produire, coproduire, accueillir et diffuser des œuvres auprès du plus large public possible.
- **La Compagnie Cornerstone**, une compagnie théâtrale conventionnée soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine et la Ville de Limoges

**\* Sigles utilisés :**

**CDD** : Contrat de Travail à **Durée Déterminée**

**CDI** : Contrat de Travail à **Durée Indéterminée**

**CDDU** : Contrat à **Durée Déterminée d'Usage** : la forme de contrat de travail la plus utilisée dans le spectacle vivant pour l'embauche des artistes

**EOS** : Une marque une gamme de consoles lumière

**DDETS** : Direction Départementale de l'**E**mloi, du **T**ravail et de la **S**olidarité

**DGCA** : Direction **G**énérale de la **C**réation Artistique rattachée au Ministère de la Culture qui définit coordonne et évalue la Politique de l'Etat relative aux arts visuels et au spectacle vivant

**Copil** : **C**omité de **P**ilotage, une réunion réalisée au service d'un projet

**RÉNART** : **R**éseau **N**éo-Aquitain des **R**esponsables **T**echniques du spectacle qui est le Regroupement de responsables techniques du spectacle vivant de tous horizons

**La Régia** : le réseau social privé permettant des échanges entre techniciens du Réseau RénArt

**BIS 2024\*** : Biennales Internationales du Spectacle 17 et 18 janvier 2024

**OPCO\*** : **O**ppérateur de **C**ompétence du Ministère du Travail a pour but de financer l'apprentissage

**Qualiopi\*** : Certification qui atteste de la qualité des prestations proposées par les organismes de formation

**CRFC\*** : Ecole de musique de Bordeaux et centre de formation professionnelle

**FOFC\*** : Fédération des **O**rganismes de **F**ormation de la **C**ulture

**CNFPT\*** : **C**entre **N**ational de la **F**onction **P**ublique

**Arkalya \*** : Formation technique du Spectacle et de l'évènement-son, lumière, vidéo, régie, rigging et de la prévention des risques

**Iddac\*** : Agence culturelle de la Gironde

**OARA\*** : **O**ffice **A**rtistique de la **R**égion Nouvelle **A**quitaine dont le siège est à Bordeaux accompagne le développement des équipes artistiques, contribue à la structuration et à l'animation de la filière du spectacle vivant

**DRAC \*** : **D**irection **R**égionale des **A**ffaires **C**ulturelles de Nouvelle-Aquitaine, un service déconcentré du Ministère de la Culture placé sous l'autorité de la Préfecture de région

**La Formation T.S.V\*** : **F**ormation **T**echnicien du **S**pectacle **V**ivant et de l'**E**vènementiel est la formation certifiante par alternance dispensée par l'APMAC de Saintes

**PPI** : **P**lan **P**luriannuel d'**I**nvestissement qui permet aux collectivités locales et territoriales de planifier leurs investissements sur le long terme.

**CSE** **C**omité **S**ocial **E**conomique : Instance de représentation du personnel de l'Entreprise